

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 29 septembre 2023.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir Amandine PAGET, Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Serge TICHKIEWITCH

Absent : /

Secrétaire de séance : Amandine PAGET

Assistent à la réunion : Christophe MAREC

| |
|-----------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 9 |
| Nombre de membres présents : 7 |
| Nombre de suffrage exprimés : 9 |
| Votes pour : 9 |
| Votes contre : 0 |
| Blancs : 0 |
| Abstentions : 0 |

OBJET : Refacturation de l'électricité au gestionnaire du centre de vacances « Les Nivéoles »

M. Le Maire présente :

En vue des travaux de rénovation énergétiques du complexe des Nivéoles, la commune d'Aillon le jeune a repris à son compte le contrat d'électricité depuis le 7 mars 2023. La commune refacturera en totalité, au prorata temporis, les coûts de fourniture électrique (consommation, utilisation du réseau de distribution et prestations techniques, taxes et contributions) au gestionnaire du centre de vacances « Les Nivéoles ».

Le conseil municipal approuve la refacturation en totalité, au prorata temporis, des coûts de fourniture électrique (consommation, utilisation du réseau de distribution et prestations techniques, taxes et contributions) au gestionnaire du centre de vacances « Les Nivéoles ».

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

